

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau  
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon  
du 16 octobre 2019 à Bauduen**

**Présents :** Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : Saint Julien du Verdon ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Antoine FAURE : Aups ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis.

**Ont donné pouvoir :** Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Antoine FAURE ; Annick BATTESTI (La Bastide) à Paul CORBIER ; Jean-François FERRACHAT (La Roque-Esclapon) à Bernard CLAP ; Jean BACCI (Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à Hervé PHILIBERT ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Jacques ESPITALIER ; Arlette RUIZ à Christiane PHILIBERT (à compter du point 2).

**1. Approbation du compte rendu des séances du 18 septembre 2019 à St Martin de Brômes**

**2. Avis sur le projet de SCOT Provence Verte Verdon**

Le Syndicat mixte Provence Verte Verdon a prescrit la révision du SCOT Provence Verte Verdon en octobre 2014 afin de se mettre en conformité avec les réformes territoriales consécutives à la loi NOTRe, intégrant de nouvelles communes sur son territoire. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents.

Le projet de SCOT révisé a été arrêté par délibération du Comité syndical du 15 juillet 2019 et a été réceptionné par le Parc du Verdon, le 29 juillet 2019. Le bureau du Parc est donc sollicité pour rendre un avis sur le projet de SCOT révisé de la Provence Verte Verdon d'ici le 29 octobre 2019. Il s'agit de s'assurer que le SCOT soit compatible, d'une part, avec la charte du Parc, et d'autre part, qu'il retranscrive les dispositions pertinentes de celle-ci

A l'issue de la présentation et des débats, les membres du bureau ont émis un avis favorable avec réserves sur le projet de SCOT Provence Verte Verdon. *Avis complet disponible sur demande.*

**3. Cotisation à l'association réseau des parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur**

Afin de couvrir l'autofinancement du programme d'actions 2020 de l'association du réseau inter-parcs PACA, partagé entre les 8 parcs existants et le projet de Parc du Ventoux, les membres du Bureau ont approuvé la cotisation du Parc du Verdon d'un montant de 1500 € au titre de l'année 2020.

**4. Marché public : Travaux pour la restauration du Colostre - Lot n° 2 Terrassements et assimilés**

Les offres faisant l'objet d'une négociation, ce point sera reporté à l'ordre du jour du prochain Bureau.

**5. Demandes de subvention**

Les membres du Bureau ont approuvé les opérations qui suivent et leurs plans de financements :

- Postes Equipe rivière (/ SIVU) – budget GEMAPI
  - **Technicien rivière haut et moyen Verdon 2020 :**  
Coût total TTC : 41 000 € / Agence de l'eau : 26356 € / EPCI : 14 192 €
  - **Equipe d'agents techniques des milieux aquatiques 2020 (4 agents) :**  
Coût total TTC : 139 735 € / Agence de l'eau : 61 763 € / EPCI : 77 972 €
- Pérennisation des formations pour les professionnels de l'eau vive 2020-2021 – budget Parc  
Coût total TTC : 15 000 € / Agence de l'eau : 7500 € / Région : 4500 € / PNR Verdon : 3 000 €
- Action de valorisation artistique et éducative autour du programme de recherche – modification du plan de financement – Budget Parc  
Coût total TTC : 30 000 € / Agence de l'eau : 15 000 € / Etat : 9000 € / PNR Verdon : 6 000 €
- Valorisation du pastoralisme dans le Verdon au travers de l'itinéraire de randonnée *la Routo*  
Coût total TTC : 33 230,12 € / Leader : 17 944,26 € / Région : 11 962,84 € / PNR Verdon : 3 323,01 €
- Actions de soutien au pastoralisme face à la prédation du loup - Fondation François Sommer  
Coût total TTC : 95 160 € / Fondation François sommer : 76 128 € / PNR Verdon : 19 032 €

**6. Convention de partage des frais d'administration et de maintenance 2019 du SIT interparc PACA**

Les membres du Bureau ont approuvé la participation du Parc du Verdon fixée à 4332 € maximum (1/7<sup>ème</sup> de la dépense portée par le Parc du Luberon) aux frais d'administration et de maintenance 2019 du SIT interparc PACA.

**7. Modification du tarif de vente du jus de pomme**

Les membres du Bureau ont décidé d'augmenter le prix de vente du jus de pomme, pressé dans la cadre de la journée de pressage et de le passer à 3,5 € le litre (au lieu de 3 €).

**8. Convention d'engagement pour la réalisation de l'ouvrage « Le livre des chefs des Parcs naturels régionaux » avec les éditions Hachette et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France**

Les membres du Bureau ont approuvé la convention de partenariat avec la Fédération des parcs relative à la réalisation de l'ouvrage « Le livre des chefs des Parcs naturels régionaux », pour une participation du Parc du Verdon de 1197 € TTC pour l'aide à la création et le préachat d'un minimum de 55 exemplaires.

**9. Renouvellement de la convention de pâturage asin de Nicole Alliaume**

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de la convention de pâturage asin avec Mme Nicole Alliaume sur le domaine de Valx Félines pour la période 2019-2022 et pour une redevance fixée à 36 € par saison de pâturage.

Pour affichage,  
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 30 octobre 2019

Le Président,  
Bernard CLAP

